

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU LUNDI 31 MARS 2025**

**Date de convocation :** 25 mars 2025

**Nombre de Conseillers en exercice :** 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°25-027 à 25-049 incluse	28	04	05	32
Pour la délibération n°25-050	27	04	06	31
De la délibération n°25-051 à 25-061	28	04	05	32

**Secrétaire :** Mme Anne TERLEZ

**PRÉSENTS :** M. PRIOLLAUD Maire, Mmes TERLEZ, PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD Adjoints, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mme KOUYOUMDJIAN, VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, MM. BAZIRE, M. NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, FERRY, ORTEGA, Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

- Mme Hafidah OUADAH ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme Marilynne MICHAUD ayant donné pouvoir à Mme Élodie DUCASTEL
- M Marc RIVET ayant donné pouvoir à M François-Xavier PRIOLLAUD
- M Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

**ABSENT EXCUSÉ :** M. Charles SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

**DÉLIBÉRATION : 25-060 Motion du groupe "UNIS !" pour la végétalisation des cours d'écoles de Louviers**

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

**PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE**

**DES ANDELYS**

**PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE**

**AFFICHÉ LE**

**Le Maire**

**François-Xavier PRIOLLAUD**

04 AVR. 2025

04 AVR. 2025

Accusé de réception en préfecture  
027212703755-20250331-25-060-DE  
M. PRIOLLAUD (M)  
Date de réception préfecture : 04/04/2025

N° 25-060

**MOTION DU GROUPE « UNIS ! » POUR LA  
VÉGÉTALISATION DES COURS D'ÉCOLES DE  
LOUVIERS**

**RAPPORT**

**Mme Nolwenn LÉOSTIC** pour le groupe « UNIS ! » présente la motion suivante :

*« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus,  
La mesure 11 de la grande cause municipale pour la nature stipule que vous souhaitez développer les actions de végétalisation des espaces publics et privés. Il est possible de ne pas dépenser 66 000€ pour casser une voirie qui vient d'être refaite pour mettre des arbres dans des bacs en métal dont les racines vont souffrir de la chaleur, comme cela vient d'être fait avenue du 11 novembre et de mettre cet argent dans une action concrète.*

*Il s'agit de la végétalisation et de la transformation des cours d'école. Ne pas garder les cours bitumées a plusieurs objectifs : éviter la concentration de chaleur lors des périodes chaudes, mais aussi casser l'organisation des cours d'écoles, pensée par et pour les adultes.*

*Les cours sont en effet généralement bitumées pour éviter l'entretien. Elles sont aussi plates pour faciliter la surveillance. Et enfin, elles ont souvent un équipement sportif central dessiné ou matérialisé en plein centre, ce qui a pour effet de centraliser les jeux de balles et de pousser à la périphérie de la cour les enfants qui ne jouent pas aux jeux de ballons.*

*Ainsi, ces espaces où les enfants passent leur moment de détente sont en réalité relativement arides en sensations, espaces de repos ou de jeux basés sur la découverte de la motricité.*

*Pour 2025, visons la végétalisation des cours d'écoles les plus touchées par une bitumisation excessive : les écoles Jean Moulin, Jean Prévost, Anatole France, Jacques Prévert et la Souris Verte. Mettons en place une concertation avec les professeurs, ATSEM, animateurs et enfants pour construire la cour végétalisée de demain. Les enfants n'en seront que plus sereins et disponibles pour leurs apprentissages.*

*Considérant la volonté politique municipale de mettre la nature au cœur du projet municipal,*

*Considérant la nécessaire adaptation des cours d'écoles pour répondre au bien-être des enfants,*

*La ville décide d'engager l'ensemble des démarches nécessaires pour les travaux de refonte et de végétalisation des cours des écoles précitées pendant l'année 2025. »*

**DÉCISION**

**LE CONSEIL**, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

**REJETTE** le texte de la motion ci-dessus à la majorité des suffrages

**25 voix contre, 6 voix pour, 1 abstention**

**Pour copie conforme**

**Le Maire,**

**François-Xavier PRIOLLAUD**

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'François-Xavier Priollaud', is written over a blue octagonal official stamp. The stamp contains the text 'VILLE DE VIREAUX' at the top and 'Maire' at the bottom, with a central emblem.